

CONSEIL MUNICIPAL DU 6 MAI 2022

PRESENTS : MM. DESMEDT, DUBOUIL, BOURGETEAU, CONVERS, CHOQUET, AUBRY, KWAK, BERTHELOT, ROUSSEAU, MATRON.

MMES BONNET, BRUNET, BOURGOIN, DOLLEZ, DELAMARRE, TRÉZEL, FERNANDES, DELORMEL, COULON, FLAGOTHIER, BARRE, VIGNE.

ABSENTS REPRESENTES : Mme DESMEDT par M. DESMEDT
M. RAUZIER par M. CONVERS
M. MOONEN par M. DUBOUIL
Mme KONAN par Mme BRUNET

ABSENTS EXCUSÉS : MM. HAMOT et LENOBLE.

ORDRE DU JOUR

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Convention dans le cadre du marché d'impression et de livraison du bulletin municipal
3. Remboursement de frais occasionnés suite à un accident
4. Mise à disposition de la carte achat pour un nouveau titulaire
5. Modification du règlement intérieur de la cantine
6. Redevance d'occupation du domaine public pour les cirques

Après vérification du quorum, **M. DESMEDT** déclare que la séance peut valablement se tenir, cite les pouvoirs qu'il a reçus et énonce les points inscrits à l'ordre du jour.

Le conseil municipal adopte les procès-verbaux des séances des 25 février et 25 mars 2022, sans modification.

1. Désignation d'un secrétaire de séance

Conformément à l'article L 2122-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, **M. DESMEDT** propose au Conseil Municipal de désigner Mme Colette **DOLLEZ**, secrétaire de séance.

VOTE : UNANIMITE

2. Convention dans le cadre du marché d'impression et de livraison du bulletin municipal

M. **DESMEDT** rappelle que le 1^{er} février 2022, la commune a désigné l'entreprise ICM attributaire du marché d'impression et de livraison du bulletin municipal.

Par courrier en date du 21 avril dernier, l'entreprise a fait état d'une hausse exponentielle du prix en raison notamment de la hausse des prix des matières premières.

Le Premier Ministre, le 27 mars 2022, a signé une circulaire relative à l'exécution des contrats de la commande publique dans le contexte actuel de hausse des prix de certaines matières premières. Conséquence de l'offensive russe en Ukraine, le prix des matières premières, à fortiori le pétrole et le gaz, ont explosé ces dernières semaines. Ainsi, le gouvernement a décidé d'établir un « mode d'emploi » à l'attention du monde de la commande publique.

La circulaire acte la possibilité pour les parties de modifier les contrats en cours, reprenant les articles R. 2194-5 (marchés publics) et R. 3135-5 (concessions de services publics) du Code de la Commande Publique ; et, consacre des développements à la théorie de l'imprévision et son application aux contrats administratifs.

La théorie de l'imprévision, codifiée au 3^o de l'article L. 6 du Code de la commande publique, prévoit, en cas de survenance d'un « événement extérieur aux parties, imprévisibles et bouleversant temporairement l'équilibre du contrat », que le cocontractant qui en poursuit l'exécution a droit à une indemnité.

M. **DESMEDT** propose au Conseil Municipal de verser une indemnité de 390 € à la Société ICM correspondant au surcoût du marché.

VOTE : UNANIMITE

3. Remboursement de frais occasionnés suite à un accident

M. **DESMEDT** informe que des potelets ont été endommagés rue de Beauvais suite à un accident de la route. Le montant des travaux est estimé à 948 €.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser l'émission d'un titre de recettes pour récupérer la somme due auprès des personnes en cause.

VOTE : UNANIMITE

4. Mise à disposition de la carte achat pour un nouveau titulaire

Par délibération n°67/2021 en date du 22 octobre 2021, le Conseil Municipal a délibéré favorablement sur le renouvellement des contrats de mise à disposition de la carte achat.

Pour rappel, le principe de cette carte est de déléguer aux utilisateurs l'autorisation d'effectuer directement auprès des fournisseurs les commandes de biens et services nécessaires à l'activité des services.

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur un rajout au contrat pour le nouveau porteur désigné : Directrice du périscolaire/ALSH

VOTE : UNANIMITE

5. Modification du règlement intérieur de la cantine

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver la modification du règlement intérieur de la restauration scolaire relative aux modalités de réservation qui s'effectuent dorénavant sur le site internet de la mairie.

VOTE : UNANIMITE

6. Redevance d'occupation du domaine public pour les cirques

M. **DESMEDT** demande au Conseil Municipal de valider le tarif d'occupation du domaine public pour l'installation des cirques sur la commune. Il est proposé de fixer le tarif à compter du 1^{er} mai 2022, comme suit :

- 100 € par jour de présence
- 300 € de caution

VOTE : UNANIMITE

TOUR DE TABLE

M. **DESMEDT** rappelle les dates à venir :

- Dimanche 8 mai : cérémonie de commémoration du 8 mai 1945, rendez-vous à 09h45 devant l'Hôtel de Ville
- Chaque 1^{er} mercredi du mois : reprise de l'alerte à la population à 12h00 à partir du mercredi 1^{er} juin
- Jeudi 2 juin à 12h00, salle du conseil cérémonie d'accueil en l'honneur de la délégation slovaque
- Vendredi 3 juin inauguration du Rallye Raid à 19h00 place Théron
- Samedi 4 et dimanche 5 juin Rallye Raid
- Samedi 4 juin course les Routes de l'Oise, l'arrivée se fera rue du Crinquet à partir de 17h00
- Déplacement du marché place du Général Leclerc les mardis 7 et 21 juin ainsi que le mardi 12 juillet
- Dimanches 12 et 19 juin : élections législatives
- Samedi 18 juin : cérémonie commémorative de l'appel du Général de Gaulle, rendez-vous à 10h45 au Monument aux Morts

M. **BOURGETEAU** s'interroge sur la possible hausse des prix des repas distribués à la cantine, eu égard à l'augmentation des matières premières.

M. **DESMEDT** répond que le marché de restauration scolaire arrivant à échéance fin août, une nouvelle consultation est en cours. Compte tenu de l'inflation générale et des effets de la guerre en Ukraine, il anticipe une hausse des matières premières qui sera absorbée par la municipalité afin de ne pas faire peser cette augmentation sur les familles.

Mme **BONNET** annonce que le Pôle jeunesse organise une randonnée solidaire le dimanche 22 mai afin de financer un stage sportif au profit des adolescents.

Mme **BOURGOIN** indique que les panneaux annonçant les jumelages de la ville seront modifiés afin de prendre en compte le dernier jumelage qui a eu lieu avec la commune grecque d'Agii Anargyri le 19 juin 2019.

Mme **BOURGOIN** rappelle que le Festival de Violoncelle aura lieu le mardi 17 mai à 20h30 en salle des fêtes.

Mme **FERNANDES** signale l'absence de place assise pour les spectateurs au terrain synthétique.

M. **DESMEDT** répond que la création d'une tribune de 20 places a été inscrite au budget de cette année.

Mme **DELAMARRE** annonce la venue d'une délégation de quinze slovaques pendant 5 jours, à l'occasion du Rallye Raid Sportif.

M. **MATRON** communique les dates de l'école de musique :

- mardi 31 mai : classes d'Orchestre de l'école Bogaert et du collège
- mardi 28 juin à partir de 18h00, Fête sous le Tilleul : audition de fin d'année

Les conseillers n'ayant pas d'autres observations, M. **DESMEDT** remercie les élus et lève la séance à 19h45.